



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 30 NOVEMBRE 2016

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS DECISIONS

Jonathan DANTY (STADE FRANÇAIS PARIS): A la suite de sa citation lors de la rencontre Rugby Club Toulonnais / Stade Français Paris du 13 novembre 2016, comptant pour la 11^{ème} journée de TOP 14, M. Jonathan DANTY est suspendu **2 semaines** pour « *Charger dangereusement un adversaire sans ballon* ». Cette suspension prend effet au jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Jonathan DANTY avec le Stade Français Paris, la suspension de 2 semaines s'étendra jusqu'au 10 décembre 2016 inclus. **Monsieur Jonathan DANTY sera donc requalifié à compter du 11 décembre 2016.**

Benjamin LAPEYRE (C.A. BRIVE CORREZE LIMOUSIN): A la suite de sa citation lors de la rencontre Castres Olympique / C.A. Brive Corrèze Limousin du 12 novembre 2016, comptant pour la 11^{ème} journée de TOP 14, M. Benjamin LAPEYRE est suspendu **2 semaines** pour « *Charger dangereusement un adversaire sans ballon* ». Cette suspension prend effet au jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Benjamin LAPEYRE avec le C.A. Brive Corrèze Limousin, la suspension de 2 semaines s'étendra jusqu'au 10 décembre 2016 inclus. **Monsieur Benjamin LAPEYRE sera donc requalifié à compter du 11 décembre 2016.**

Pierre MIGNONI (LOU RUGBY): A la suite du rapport de l'arbitre établi à la suite de la rencontre Montpellier Hérault Rugby / LOU Rugby du 12 novembre 2016, comptant pour la 11^{ème} journée de TOP 14, la Commission de discipline et des règlements a prononcé **2 semaines d'interdiction d'accès au banc de touche et au vestiaire d'arbitres** à l'encontre de Monsieur Pierre MIGNONI pour « *Incorrection vis-à-vis d'un officiel de match* ». Cette suspension prend effet à compter du jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le LOU Rugby, l'interdiction de 2 semaines s'étendra jusqu'au 10 décembre 2016 inclus. **Monsieur Pierre MIGNONI sera donc requalifié à compter du 11 décembre 2016.**

La Commission de discipline et des règlements n'est pas entrée en voie de sanction à l'encontre du LOU Rugby.

Vitolio MANUKULA (A.S. BEZIERS HERAULT RUGBY): A la suite de son exclusion définitive à l'occasion de la rencontre Colomiers Rugby / A.S. Béziers Hérault du 18 novembre 2016, comptant pour la 11^{ème} journée de PRO D2, Monsieur Vitolio MANUKULA est suspendu pour **1 semaine** pour « *Nervosité* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. **Monsieur Vitolio MANUKULA est donc requalifié immédiatement.**

Otar TURASHVILI (COLOMIERS RUGBY): A la suite de son exclusion définitive à l'occasion de la rencontre Colomiers Rugby / A.S. Béziers Hérault du 18 novembre 2016, comptant pour la 11^{ème} journée de PRO D2, Monsieur Otar TURASHVILI est suspendu pour **1 semaine** pour « *Nervosité* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. **Monsieur Otar TURASHVILI est donc requalifié immédiatement.**

../..



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blaise DUMAS (RUGBY CLUB VANNES) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres S.A. XV Charente / Rugby Club Vannes du 2 septembre 2016, comptant pour la 2^{ème} journée de PRO D2, U.S. Dax Rugby Landes / Rugby Club Vannes du 7 octobre 2016, comptant pour la 6^{ème} journée de PRO D2, Oyonnax Rugby / Rugby Club Vannes du 27 novembre 2016, comptant pour la 12^{ème} journée de PRO D2, Monsieur Blaise DUMAS est suspendu pour **une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter de ce jour. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le Rugby Club Vannes, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 2 décembre 2016 inclus. **Monsieur Blaise DUMAS sera donc requalifié à compter du 3 décembre 2016.**

Sosefo FALATEA (RACING CLUB NARBONNE MEDITERRANEE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Biarritz Olympique Pays Basque / Racing Club Narbonne Méditerranée du 26 août 2016, comptant pour la 1^{ère} journée de PRO D2, Union Sportive Montalbanaise / Racing Club Narbonne Méditerranée du 28 octobre 2016, comptant pour la 9^{ème} journée de PRO D2, U.S.A Perpignan / Racing Club Narbonne Méditerranée du 25 novembre 2016, comptant pour la 12^{ème} journée de PRO D2, Monsieur Sosefo FALATEA est suspendu pour **une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter de ce jour. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le Racing Club Narbonne Méditerranée, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 4 décembre 2016 inclus. **Monsieur Sosefo FALATEA sera donc requalifié à compter du 5 décembre 2016.**

Thomas SYNAEGHEL (BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Biarritz Olympique Pays Basque / S.A. XV Charente du 9 septembre 2016, comptant pour la 3^{ème} journée de PRO D2, Biarritz Olympique Pays Basque / U.S. Dax Rugby Landes du 23 octobre 2016, comptant pour la 8^{ème} journée de PRO D2, Biarritz Olympique Pays Basque / Stade Montois Rugby Pro du 25 novembre 2016, comptant pour la 12^{ème} journée de PRO D2, Monsieur Thomas SYNAEGHEL est suspendu pour **une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter de ce jour. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le Biarritz Olympique Pays Basque, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 1^{er} décembre 2016 inclus. **Monsieur Thomas SYNAEGHEL sera donc requalifié à compter du 2 décembre 2016.**

Apisai NAQALEVU (U.S. DAX RUGBY LANDES) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres U.S.A. Perpignan / U.S. Dax Rugby Landes du 9 septembre 2016, comptant pour la 3^{ème} journée de PRO D2, S.A. XV Charente / U.S. Dax Rugby Landes du 14 octobre 2016, comptant pour la 7^{ème} journée de PRO D2, U.S. Dax Rugby Landes / Sporting Union Agen Lot-et-Garonne du 24 novembre 2016, comptant pour la 12^{ème} journée de PRO D2, Monsieur Apisai NAQALEVU est suspendu pour **une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter de ce jour. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par l'U.S. Dax Rugby Landes, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 2 décembre 2016 inclus. **Monsieur Apisai NAQALEVU sera donc requalifié à compter du 3 décembre 2016.**

..../

LIGUE
NATIONALE



RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Elvis LEVI (BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Union Sportive Montalbanaise / Biarritz Olympique Pays Basque du 2 septembre 2016, comptant pour la 2^{ème} journée de PRO D2 ; C.S. Bourgoin Jallieu Rugby / Biarritz Olympique Pays Basque du 28 octobre 2016, comptant pour la 9^{ème} journée de PRO D2 ; Biarritz Olympique Pays Basque / Stade Montois Rugby Pro du 25 novembre 2016, comptant pour la 12^{ème} journée de PRO D2, la Commission de discipline et des règlements a décidé, à titre exceptionnel, de **ne pas prendre en compte l'exclusion temporaire** de la rencontre C.S. Bourgoin Jallieu Rugby / Biarritz Olympique Pays Basque du 28 octobre 2016, comptant pour la 9^{ème} journée de PRO D2 à l'encontre de Monsieur Elvis LEVI en raison d'une erreur sur l'identité du joueur fautif. La Commission examinera à nouveau la situation de Monsieur Elvis LEVI lors de la prochaine exclusion temporaire prise à son encontre.

LIGUE NATIONALE DE RUGBY

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

Tél : +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr - www.lnr.fr

